

Mairie

de VEILLEINS

L'an deux mil seize, le neuf septembre, le conseil municipal de la commune de VEILLEINS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François d'ESPINAY ST LUC, Maire de VEILLEINS.

Date de convocation : 26 août 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : François d'ESPINAY ST LUC, Maire, Yolande BRIEND, Jean-Michel MARDON, Adjoint, Ghyslaine DOGNIN, J. Loup d'ESPINAY SAINT LUC, Vincent POPINEAU, Jean-François RIGUIER, Philippe GRENON, Marie DELACROIX, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Isabelle RIGUIER

Absent excusé ayant donné procuration : F. DEBUIRE a donné procuration à M. le Maire

Secrétaire de séance : Madame BRIEND

ORDRE DU JOUR :
(session ordinaire)

- **Approbation du précédent compte-rendu**
- **Réflexion sur l'achat d'une grange**
- **Eglise St Martin – Restauration des objets classés**
- **Information sur la création du site internet de la commune**
- **Visite de l'église St Martin le 10 septembre 2016**
- **Information sur les travaux de voirie**
- **Affaires et questions diverses**

Le précédent compte-rendu est signé et approuvé des membres présents.

Réflexion sur l'achat d'une grange – place de la vieille maison

Afin de préserver le patrimoine du village, Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'acquisition de la grange située place de la vieille maison. Celle-ci ayant subi de nombreuses intempéries, il conviendra de prévoir d'importants travaux de sécurisation. Monsieur le Maire va demander une étude financière des travaux.

Dossier à suivre

Recolement des objets protégés

Pour faire suite à la visite du Conservateur des antiquités et objets d'art de Loir-et-Cher, Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de recolement des objets protégés au titre des monuments historiques contenus dans l'église Saint-Martin. La restauration de plusieurs statues sera à prévoir : St Sébastien – St Jean-Baptiste – St Jacques – St Yves ainsi que le tableau et son cadre « Vierge à l'Enfant ». Il précise que des subventions sont accordées par la DRAC et le Conseil Départemental.

Dossier à suivre.

Travaux voirie

- Remise état et création de fossés
- Réfection de différentes routes communales

En attente du devis demandé à l'entreprise Clément

Dossier en cours

Signalétique

- Acceptation du devis de M. Grenon Philippe pour la pose de panneaux itinéraires sur la commune pour un montant de 1 140.20 € TTC.
- Le plan de la commune réalisé par l'IGN sera livré semaine 37.

SIDELC

Monsieur le Maire fait part des différents travaux qui seront réalisés par le SIDELC pour enfouissement ou sécurisation des lignes basses tension

- Les Levées – la Boulaie – centre bourg – la Vrillonnière – route de Courmemin

ERDF

Mise en place des nouveaux compteurs électriques LINKY en 2018

Fibre optique

Mise en service sur la commune le 16 novembre 2016 – une information sera transmise à tous les habitants

Travaux de mise en œuvre de la DUP dans le PPC

L'Agence de l'Eau et Loire-Bretagne accorde une subvention de 60 % soit 5 473,20 € pour un montant HT des travaux de 9 122 €

Présentation du site internet de la commune élaboré par M. Jean-Loup d'Espinay Saint Luc, Conseiller Municipal –www.veilleins.fr

DELIBERATION
2016.09.01

OBJET : PARTICIPATION SEJOUR A LA NEIGE 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur des 2/3 aux frais de séjour à la neige organisé par l'école de Mur-de-Sologne. Le coût du séjour est de 886,69 €. Un enfant de la commune de Veilleins a participé à ce séjour. Le 1/3 restant sera facturé aux parents déduction faite des aides CAF, Comité d'Entreprise et toute autre participation.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de participer à hauteur des 2/3 aux frais de séjour à la neige 2016 organisé par l'école de Mur-de-Sologne et de facturer le 1/3 restant aux parents déduction faite des aides CAF, Comité d'Entreprise et toute autre participation.

DELIBERATION
n° 2016.09.02

OBJET : Fixation du montant de la redevance France Télécom pour occupation sur le domaine routier – année 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que France Télécom doit verser une redevance relative aux droits de passage sur le domaine public routier. Le décret du 30 mai 1997 fixe le montant annuel maximum de la redevance versée au gestionnaire du domaine occupé. Ce montant évolue selon la moyenne de l'indice du coût de la construction, connue au 1^{er} janvier de l'année.

9.639 km d'artères (utilisations en sous-sol)	= 9.639 x 38.81 € = 374.09 €
16.972 km d'artères aériennes	= 16.972 x 51.74 € = 878.13 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance attendue au montant maximum autorisé par le décret, **soit 1 252.22€.**

DELIBERATION
n° 2016.09.03

OBJET : PERIMETRE DE PROTECTION DU FORAGE « LE PETIT BREVIGNON » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR ET CHER DANS LE CADRE DES PRESCRIPTIONS DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR)

Dans le cadre de l'arrêté n° 2013284-0005 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection du forage « le Petit Brévignon » situé à Veilleins, et autorisant la dite commune à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite des fins de consommation humaine et notamment l'article 8.3 prescriptions : diagnostic par passage de caméra de l'état des réseaux d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle.

Monsieur le Maire donne lecture des observations concernant l'inspection télévisée réalisée le 23 mars 2015 sur les réseaux d'assainissement situés dans le périmètre de protection du forage et propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir et Cher,

Après avoir voté,
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- **sollicite l'aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loire et Cher au taux le plus élevé**
- **mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents et donner toutes les instructions concernant cette délibération.**

AFFAIRES DIVERSES

- **Relais Services Publics**
Information : un stage de secourisme sera organisé par le Relais Services Publics le 22 septembre 2016 – Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de formation pour les conseillers municipaux et les agents communaux– accord à l'unanimité – deux conseillers municipaux + l'agent communal participeront à ce stage.
- Goûter des Anciens le jeudi 15 décembre 2016
- Urbanisme : rectification de différents chemins communaux – dossier réalisé par Mme Joly – Géomètre
- Installation d'un cabinet dentaire à Millancay financé par la Communauté de Communes la Sologne des Etangs
- Réunion du Conseil Municipal : vendredi 18 novembre 2016